

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-084

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents :	1
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 Décembre à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Vitte Sur Briance sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

2 décembre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, REDEMPPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES :

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),
- Christian LATOUILLE (Pouvoir à Alain MARTHON)
- Michel MOURET,
- Michel SARRE.

SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :

- Jean-Baptiste BERTRAND (Suppléant de Michel MOURET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane PREVOST

CONVENTION FINANCIERE
2026 AVEC L'EPCC
CECILE SABOURDY

Monsieur le Président rappelle qu'une nouvelle convention d'objectifs triennale vient d'être signée par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne avec l'EPCC Musée & Jardins Cécile Sabourdy pour la période 2026-2028.

Dans le cadre de cette convention, il est rappelé que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne s'est engagée à attribuer une subvention annuelle de 30 000.00 € au profit de l'EPCC.

Monsieur le Président indique que l'EPCC vient de formuler sa demande de subvention pour l'année 2026 et que celui-ci doit fournir les pièces suivantes :

- Le Compte administratif 2025,
- Le rapport d'activités 2025,
- Le Budget Primitif 2026,

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée d'attribuer une subvention de **30 000.00 €** au profit de l'EPCC « Musées et Jardins Cécile Sabourdy » au titre de l'exercice budgétaire **2026** et de l'autoriser à ratifier la convention financière relative à cette subvention.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251209-2025-084-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

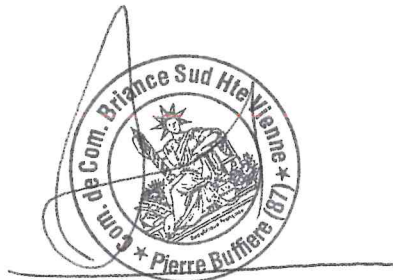
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **30 000.00 €** au profit de l'EPCC « Musées et Jardins Cécile Sabourdy » au titre de l'année **2026**,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière relative au versement de cette subvention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT VITTE SUR BRIANCE, LE 9 DECEMBRE 2025

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Stéphane PREVOST**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251209-2025-084-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025